

Énoncé des politiques et des procédures d'investissement de la Fondation McConnell



**Lignes directrices sur la gestion du
portefeuille de dotation**
Mis à jour en septembre 2023

Fondation
McConnell
Foundation

Aperçu de la Fondation

Mise sur pied en 1937 par John Wilson McConnell (1877-1963), la Fondation J.W. McConnell est née du profond engagement de son fondateur envers le bien commun et de ses activités de bienfaisance qu'il a réalisées tout au long de sa vie. Rebaptisée la Fondation de la famille J.W. McConnell après le décès de son fondateur, la Fondation a toujours eu pour objectif premier d'améliorer la qualité de la vie au Canada en bâtissant des communautés et aider ses membres à développer leur potentiel et de contribuer au bien commun.

L'approche a évolué avec le temps : depuis trente ans, la Fondation a un mandat national, et plusieurs de ses programmes se déroulent partout au Canada. La Fondation de la famille J.W. McConnell reste une fondation familiale privée : le conseil d'administration réunit des membres de la famille qui établissent les politiques et assurent la bonne gouvernance de la Fondation.

But de l'Énoncé des politiques et des procédures d'investissement

Le but de l'Énoncé des politiques et des procédures d'investissement est de présenter les principes gouvernant la politique d'investissement de la Fondation de la famille J.W. McConnell et de traiter de sujets importants, comme les convictions en matière d'investissement et l'allocation des actifs de la Fondation. Le présent document permettra d'assurer une gestion cohérente et constante des actifs financiers de la Fondation, de même qu'une bonne gouvernance. Il contribue également à garantir que les membres du conseil d'administration gèrent les actifs de façon responsable et prudente.

Le comité d'investissement

Le conseil d'administration procède à la nomination des membres du comité d'investissement. La composition du comité va comme suit :

- jusqu'à cinq membres hors conseil d'administration, dont des spécialistes de l'investissement ayant une solide expertise en gestion d'investissements et en investissement d'impact ainsi que de l'expérience en matière de dotations, de fondations ou de caisses de retraite, et au moins un cadre supérieur ayant une vaste expérience en gestion et en affaires internationales et ne provenant pas du secteur des services financiers;
- jusqu'à trois membres du conseil de la Fondation;
- la présidente et directrice générale de la Fondation;
- la directrice des finances de la Fondation.

Répartition des responsabilités

Le comité d'investissement joue un rôle consultatif et ne peut donc prendre de décisions en matière d'investissement. Il peut toutefois soumettre des recommandations précises au conseil sur les sujets suivants :

- les convictions (philosophie), les objectifs et les contraintes en matière d'investissement;
- les politiques et stratégies d'investissement;
- les attentes en matière d'octroi de financement et de croissance du capital;
- la gestion des risques;
- les principes d'investissement d'impact et ESG (investissement responsable);
- l'allocation des actifs;
- la sélection et le mandat des gestionnaires;
- le rendement et l'attribution;
- d'autres questions propres à l'investissement (p. ex. les frais, le rééquilibrage).

Si le conseil donne son aval, l'équipe d'investissement de la Fondation mettra en œuvre les recommandations et rendra compte au comité d'investissement, au besoin. P

L'équipe d'investissement de la Fondation est chargée de ce qui suit :

- la mise en œuvre des politiques;
- les études et les recommandations nécessaires à la prise de décisions en matière d'investissement;
- la surveillance des processus et des résultats liés à l'investissement d'impact et ESG (investissement responsable);
- la surveillance du rendement des investissements;
- la rencontre de gestionnaires d'investissements actuels et potentiels;
- la surveillance des contraintes d'investissement, y compris les critères d'investissement d'impact et les critères ESG;
- la validation des honoraires facturés par les gestionnaires d'investissements et les fournisseurs de services;
- la gestion de la trésorerie;
- la mise en œuvre du programme de couverture de change;
- la sélection des dépositaires et le prêt de titres.

Stratégie d'investissement

Nous avons pour objectif d'utiliser l'ensemble de notre capital, y compris les investissements, pour créer des changements positifs et durables pour les communautés et la planète. Par conséquent, nous avons décidé en 2022 de faire converger l'entièreté de notre dotation vers notre mission en bâtissant un portefeuille constitué à 100 % d'investissements d'impact d'ici 2028 et en disposant d'un portefeuille carboneutre d'ici 2050.

Nos investissements d'impact comprennent des investissements liés à la mission (ILM) et des investissements liés au programme (ILP).

Les investissements liés à la mission (ILM)

sont des investissements financiers dans des entreprises ou des organismes sans but lucratif qui visent l'atteinte d'objectifs liés à la mission (nous aspirons à une société plus résiliente, inclusive et durable) et l'obtention d'un rendement équivalent à celui du marché à un niveau de risque approprié.

Nous faisons la distinction entre deux types d'ILM : les ILM institutionnels et les ILM de développement de marché.

Les ILM institutionnels présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- les gestionnaires ont une réputation établie;
- les équipes d'investissement sont expérimentées et ont des connaissances approfondies;
- le processus d'investissement est clair, répétable et éprouvé;
- les produits sont intéressants pour les investisseurs institutionnels;
- ils sont de taille importante.

Les ILM de développement de marché présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- ils visent la création d'un intermédiaire, d'instruments financiers, d'une proposition d'investissement ou d'un champ d'intervention;
- ils jouent un rôle dans la création d'un marché et aident à attirer de grands bassins de capitaux;
- ils pourraient être catalysés par la participation de la Fondation.

Les investissements liés au programme (ILP) sont

des investissements dans des organismes sans but lucratif et des entreprises sociales qui ont pour but de contribuer à l'avancement des objectifs de programme de la Fondation, et de générer un rendement financier, en tolérant un rendement inférieur à celui du marché.

Notre proposition d'investissement d'impact est d'accélérer la transition vers une économie axée sur l'impact où tous les investissements contribuent à la création d'une société résiliente, inclusive et durable en mesure de surmonter ses défis complexes.

En plus de faire converger nos investissements avec notre mission et nos sphères d'intérêts, nous nous sommes fixé les objectifs d'impact suivants : faire croître l'impact social et environnemental en augmentant l'apport de capitaux investis dans des solutions axées sur l'impact; bâtir et influencer le marché grâce à l'innovation financière et en changeant le comportement institutionnel et corporatif; renforcer les capacités du secteur communautaire en permettant de nouvelles formes de financement pour les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif.

Notre engagement envers un impact à la hauteur de notre dotation entraîne un besoin de transparence et de cohérence encore plus grand en ce qui concerne le rendement de l'impact pour s'assurer que nos investissements mènent à de meilleurs résultats. Nous avons peaufiné notre approche pour mesurer, surveiller et signaler l'impact tant positif que négatif qu'ont nos investissements. Notre processus de gestion de l'impact cadre avec les pratiques exemplaires internationales en la matière, dont l'intégration de facteurs liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion tout au long du processus d'investissement.

Cibles



2023 : 40 % de tous les actifs dans les investissements d'impact et un désinvestissement complet de nos avoirs dans les combustibles fossiles.

2024 : de 45 % à 50 % de tous les actifs dans les investissements d'impact.

2025 : au moins 50 % de tous les actifs dans les investissements d'impact et un examen indépendant de nos progrès. L'examen indépendant comprendra une évaluation de l'impact et une analyse de la possibilité d'atteindre un taux de 100 % dans les délais prévus tout en maintenant notre cible de rendement financier.

2026 jusqu'à la fin de 2027 : transition de tous les actifs restants dans les investissements d'impact; il s'agira en grande partie du transfert des investissements de capitaux publics traditionnels vers des investissements de capitaux publics d'impact.

Convictions en matière d'investissement

1

Impact : chercher à atteindre des résultats environnementaux et sociaux intentionnels, mesurables, nombreux et positifs qui peuvent être évalués et vérifiés tout en obtenant un rendement financier équivalent à celui du marché. *Concordance avec les valeurs de courage, de communauté et d'équité, d'intégrité et de raisonnement générationnel de la Fondation.*

2

Diversification : répartir les investissements en fonction de catégories d'actifs, régions et profils risque-rendement variés pour protéger au mieux le portefeuille dans tous les scénarios économiques. *Concordance avec les valeurs de raisonnement générationnel et d'humilité de la Fondation.*

3

Discipline : maintenir une structure et un processus d'investissement simples, adopter des pratiques de rééquilibrage méthodiques et avoir l'œil sur les coûts. Avoir une vision à long terme tout en respectant les objectifs stratégiques. *Concordance avec les valeurs d'humilité, d'intégrité et de raisonnement générationnel de la Fondation.*

4

Revenu : certains éléments du portefeuille serviront à générer du revenu d'investissement pour aider à équilibrer les rentrées et les sorties de fonds. *Concordance avec les valeurs de raisonnement générationnel d'intégrité de la Fondation.*

Approche d'investissement responsable

En plus de tenir compte de l'impact positif de nos investissements, nous évaluons et surveillons chacun d'eux en ce qui a trait à leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les gestionnaires de fonds ayant une mauvaise réputation en la matière seront exclus du portefeuille.

Facteurs ESG

Les gestionnaires qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs stratégies d'investissement, possèdent une grande expertise en la matière et utilisent divers procédés pour identifier, évaluer et potentiellement atténuer les risques associés à ces facteurs seront privilégiés par rapport aux autres.

Engagement

Nous croyons que l'engagement actionnarial est une manière efficace d'inciter les sociétés à adopter des pratiques durables. C'est là une bonne façon de réduire les risques et d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux.

La Fondation prendra part aux efforts d'engagement actionnarial par l'intermédiaire de réseaux d'investisseurs et d'initiatives, notamment des initiatives menées par les gestionnaires de portefeuille ou dans le cadre de plateformes collaboratives dont la Fondation est membre (Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, Ceres).

Sélection négative

La Fondation interdira à ses gestionnaires d'investir dans des actions ou des créances de sociétés actives dans les industries suivantes : tabac, alcool, paris, armes, pornographie, cannabis, établissements correctionnels privés et combustibles fossiles. Cette exclusion s'applique aux sociétés dont plus 10 % du revenu provient de ces industries.

Votes par procuration

Pour la Fondation, la possibilité d'exprimer son opinion au moyen de votes des actionnaires sur les propositions de gestion est un aspect essentiel de son approche d'investissement responsable. Les gestionnaires d'investissements externes seront responsables des votes par procuration pour le compte de la Fondation et devront rendre des comptes à cet égard. À l'occasion, la Fondation pourrait embaucher un fournisseur tiers pour les votes par procuration; le cas échéant, elle veillera à ce que les facteurs ESG soient pris en compte en priorité.

Carboneutralité

Ayant des capitaux importants à gérer, nous avons la responsabilité fiduciaire d'examiner tous les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le rendement de nos investissements, ajusté au risque, y compris les possibilités et les risques financiers liés au climat. Nous nous engageons également à parvenir à un portefeuille carboneutre d'ici 2050. En complément à cet engagement absolu, nous avons fixé des cibles intermédiaires fondées sur les émissions de gaz à effet de serre (émissions totales divisées par les actifs sous gestion en millions de dollars (eCO₂t/M\$)), dont 36 % d'ici 2025 et 60 % d'ici 2030.

Pour concrétiser notre engagement envers la carboneutralité, nous mettrons en place **quatre stratégies interreliées** :

1. Évaluation – Nous gérons les risques du portefeuille liés au climat en menant des évaluations régulières à cet égard et en vérifiant la position des gestionnaires d'investissements en matière de carboneutralité.

2. Investissement – Nous investissons dans des actifs et des solutions climatiques carboneutres qui nous aideront à parvenir à un portefeuille constitué à 100 % d'investissements d'impact d'ici 2028.

3. Intendance – Nous travaillons avec les gestionnaires de fonds, les entreprises et les acteurs du marché et les encourageons à élaborer des plans climatiques crédibles.

4. Communication – Nous nous engageons à faire état chaque année de nos progrès vers l'atteinte d'un portefeuille d'investissement carboneutre d'ici 2050. Nous souhaitons aligner notre portefeuille avec l'Accord de Paris, le traité international visant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. D'ici à ce que nous atteignons notre objectif de carboneutralité, nous privilégierons les réductions au sein de l'économie réelle et une transition juste.

Principes et structure d'investissement

Cible de rendement

À long terme, nous ciblons un rendement nominal de 6,5 %, déduction faite des frais. Le rendement de 6,5 % devrait couvrir les coûts de fonctionnement et de bienfaisance.

Dépenses prévues

La Fondation doit déboursier au moins 5,0 % de la valeur de ses actifs par année pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada. La Fondation s'attend à dépenser de 0,5 % à 1,0 % de ses actifs en coûts de fonctionnement.

Gestion des risques

À la Fondation, l'objectif principal de la gestion des risques est d'identifier, d'évaluer et enfin d'accepter ou d'atténuer les risques en matière d'investissement pour l'ensemble du portefeuille. Il ne s'agit pas d'éliminer les risques, mais plutôt de trouver un équilibre entre les risques et le rendement, puisque la Fondation doit prendre des risques pour atteindre sa cible de rendement.

La Fondation gère les risques par la diversification de son portefeuille d'investissement sur le plan géographique, dans ses catégories d'actifs (par des fourchettes d'allocation définies et de faibles corrélations) et au sein de ses gestionnaires d'investissements (styles et approches). La Fondation diversifiera également son portefeuille selon les thèmes d'impact et les différents résultats d'impact possibles. Il incombera au comité d'investissement de surveiller, d'évaluer et de gérer les risques d'investissement. Ces risques seront examinés puis, au besoin, feront l'objet de rapports et seront suivis de mesures correctives.

Gestion des liquidités

La gestion des liquidités est d'une importance primordiale pour la Fondation compte tenu de l'importance de verser les paiements aux partenaires dans les délais prévus. Avec des dépenses annuelles de près de 40 millions de dollars par année, la Fondation dépense en moyenne de 3 à 4 millions de dollars par mois, ses dépenses étant moindres au cours des premiers mois de l'année et plus élevées au cours des derniers mois.

Pour gérer les besoins en liquidités, un solde de trésorerie d'environ 20 millions de dollars (3 % des actifs) est maintenu. Le revenu d'investissement assure également un apport en liquidités qui représente en moyenne 50 % des dépenses annuelles au cours des trois dernières années. Les fonds immobiliers, d'infrastructure et de créances privées font chaque mois et chaque trimestre des distributions de revenu à la Fondation. Le revenu de dividendes et les intérêts sont automatiquement réinvestis dans leurs portefeuilles respectifs, mais peuvent être redirigés vers la Fondation sur instruction. Enfin, une ligne de crédit de 5 millions de dollars est à la disposition de la Fondation en cas d'urgence seulement.

S'il faut réapprovisionner le solde de trésorerie, les liquidités utilisées découleront de la vente de positions surpondérées. Toutefois, cette situation sera évaluée au cas par cas, en fonction des conditions du marché.

Au moins une fois par année (ou au moment d'un changement proposé à l'allocation des actifs), une simulation de crise sera réalisée pour s'assurer que la Fondation a assez de liquidités dans différents scénarios de marché. La simulation de crise sera d'abord réalisée au moyen de l'allocation des actifs actuelle, puis au moyen de l'allocation ciblée, en accordant une attention particulière à la proportion d'actifs immobilisés (y compris les engagements futurs).

Indices de référence

Le comité d'investissement détermine les indices de référence appropriés pour la politique et le portefeuille en vue de surveiller le rendement des dotations et des gestionnaires d'investissement. Il peut s'agir d'indices de marché, de comparaisons avec les pairs ou d'indices de référence absolus. Au moment de choisir les indices de référence, il faut tenir compte des objectifs de rendement, de la tolérance au risque, de la liquidité, de l'« investissabilité » et des résultats d'impact.

Couverture de change

Les actifs d'investissement de la Fondation sont diversifiés sur le plan géographique, bien qu'une majorité soit investie au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, la Fondation a adopté une politique visant la couverture partielle de ses avoirs en dollars américains afin de réduire le risque de change. La couverture est ajustée mensuellement selon le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien en vigueur, tandis que le règlement s'étend sur trois mois afin de restreindre l'éventualité de gros prélèvements. Cette couverture dynamique n'est ni active ni passive, et aucun alpha ne devrait en découler.

Seuil de déclenchement	Ratio de couverture
0,60 USD/CAD	70 %
0,65 USD/CAD	65 %
0,70 USD/CAD	60 %
0,75 USD/CAD	55 %
0,80 USD/CAD	50 %
0,85 USD/CAD	45 %
0,90 USD/CAD	40 %
0,95 USD/CAD	35 %
1,00 USD/CAD	30 %

Administration

Compte tenu du nombre limité de membres de l'équipe chargés de la surveillance du portefeuille de la Fondation, il est impératif que le fardeau administratif soit bien géré. À cet égard, le comité d'investissement s'efforcera de choisir un nombre limité de gestionnaires d'investissements (tout en évitant d'accroître le risque de concentration).

Sélection et surveillance des gestionnaires

Pour ce qui est de la sélection des gestionnaires d'investissements, il faut tenir compte, notamment, des objectifs, des stratégies, des risques, du personnel, du rendement, de l'intentionnalité d'impact, des résultats d'impact et des facteurs ESG (y compris l'engagement et les pratiques d'intendance), du code de déontologie et des frais.

Beaucoup de temps et d'attention devraient être consacrés à la méthode, à la philosophie d'investissement et à la structure organisationnelle des gestionnaires. Il faut également tenir compte d'éléments opérationnels comme le commerce international, les mécanismes d'évaluation, la production de rapports, les technologies, les systèmes, la surveillance des contreparties et les programmes de continuité (droit et affaires). Il est recommandé de mener des procédures de diligence raisonnable sur place avant l'embauche.

Pour ce qui est de la surveillance des gestionnaires d'investissements, il faut tenir compte du rendement historique par rapport à un indice de référence approprié, des mesures de risque, comme l'écart-type du rendement et le suivi des erreurs, la conformité avec les modalités de l'entente de gestion, les résultats en matière d'ESG et d'impact, les pratiques régissant les votes par procuration, les activités et les résultats d'engagement et d'intendance ainsi que le service à la clientèle. Les réunions de surveillance seront documentées.

Le licenciement de gestionnaires peut se produire, notamment, lorsque les caractéristiques des investissements se sont affaiblies ou ont changé ou lorsque le rendement à long terme est faible. Il faut estimer les coûts de transition et déterminer d'éventuels gestionnaires remplaçants avant tout licenciement.

Allocation des actifs

Le comité d'investissement effectue l'allocation des actifs en trois grandes catégories, non intimement corrélées : les capitaux propres, les titres à revenu fixe et les actifs sensibles à l'inflation. Les cibles des catégories d'actifs et les fourchettes à respecter se trouvent à la page suivante.

Si la fourchette d'une catégorie d'actifs n'est pas respectée, un rééquilibrage obligatoire en fonction de la cible de la politique aura lieu dans un délai raisonnable, déterminé par le comité d'investissement. Les écarts par rapport aux pondérations cibles des catégories d'actifs (55 % de capitaux propres, 20 % de titres à revenu fixe, 25 % d'actifs sensibles à l'inflation) seront surveillés de près. Les pondérations réelles seront maintenues aussi près des cibles que possible et révisées au moins une fois par trimestre. En ce qui a trait aux sous-catégories d'actifs, les pondérations réelles ne seront pas visées par des fourchettes précises.

Investissements à court terme

Les investissements à court terme (dont l'échéance est inférieure à un an) constitueront environ 3 % du portefeuille afin de répondre aux besoins en liquidités de la Fondation.

Pour maintenir cette allocation de 3 %, l'équipe d'investissement de la Fondation, avec l'approbation du président du comité d'investissement, rachètera les positions surpondérées du portefeuille et investira le produit dans le véhicule d'investissement à court terme désigné. En l'absence de positions surpondérées, le portefeuille d'obligations à moyen terme sera racheté. Le comité d'investissement sera tenu informé de tout rééquilibrage à sa réunion suivante.

Capitaux propres

Les capitaux propres sont inclus dans le portefeuille pour accroître le rendement tout en conservant une exposition appropriée au risque. Le portefeuille de capitaux publics englobe plusieurs régions géographiques, taux de capitalisation, types d'investissements et thématiques d'impact, ce qui permet d'accroître la diversification et de réduire le risque à long terme. Les investissements de capitaux privés ont pour but de fournir un rendement additionnel, et sont diversifiés (régions, millésimes et types).

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont utilisés pour engendrer du revenu et atténuer le risque. Ils servent d'outil de diversification et visent à protéger le capital dans les marchés volatils. L'allocation des titres à revenu fixe se fait en grande partie dans les obligations nominales canadiennes, tandis qu'il est prévu que les créances privées fournissent un rendement additionnel.

Actifs sensibles à l'inflation

Les actifs sensibles à l'inflation du portefeuille sont les biens immobiliers, les infrastructures et d'autres actifs réels. L'inclusion d'actifs sensibles à l'inflation dans le portefeuille sert à contribuer à la valeur indexée à l'inflation du portefeuille à long terme (telle que mesurée par l'IPC canadien) et à générer des flux de trésorerie réguliers grâce aux distributions.

Politique sur l'allocation des actifs

CATÉGORIE D'ACTIFS	PONDÉRATION SELON LA POLITIQUE	FOURCHETTE
Capitaux propres	55 %	40 à 70 %
Titres à revenu fixe	20 %	10 à 30 %
Actifs sensibles à l'inflation	25 %	15 à 35 %
TOTAL	100 %	

Capitaux propres

Sous-catégorie d'actifs	Canada	Monde entier	TOTAL
Capitaux publics	5 %	40 %	45 %
Capitaux privés	-	-	10 %
TOTAL			55 %

Titres à revenu fixe

Sous-catégorie d'actifs	Canada	Monde entier	TOTAL
Trésorie et équivalents de trésorerie	3 %	-	3 %
Obligations nominales	10 %	-	10 %
Créances privées	-	-	7 %
TOTAL			20 %

Actifs sensibles à l'inflation

Sous-catégorie d'actifs	Canada	Monde entier	TOTAL
Actifs réels	-	-	25 %
TOTAL			25 %

Note : Les investissements liés à la mission sont intégrés à la politique sur l'allocation des actifs, tandis que les investissements liés au programme en sont exclus.

Divers

Emprunts

Les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution donnant le pouvoir à l'équipe de la haute direction de la Fondation d'emprunter des fonds à court terme, s'il le faut, pour répondre à des besoins de flux de trésorerie ou pour éviter une vente en catastrophe de titres. Le personnel d'investissement de la Fondation, avec l'approbation du comité d'investissement et du président du conseil d'administration, mettra en œuvre l'accès à l'emprunt par la ligne de crédit établie auprès de la Banque Royale du Canada.

L'utilisation d'un effet de levier financier sera permise pour les investissements dans des fonds du marché privé proportionnellement aux politiques d'investissement respectives. Dans le cas d'une participation directe à une opération du marché privé (p. ex. l'achat d'un bien immobilier), des propositions précises seront soumises au conseil.

Contraintes d'investissement

Chaque entente de gestion précise les contraintes associées au mandat, notamment la pondération maximale visant les valeurs mobilières, les secteurs ou les pays, les cotes de crédit minimales et les contreparties acceptables. Un résumé des contraintes d'investissement propres à chaque mandat est présenté dans le document de la Fondation sur la conformité des gestionnaires d'investissements.

Conflits d'intérêts

L'ensemble des membres du conseil d'administration, le personnel, les membres du comité d'investissement et les fournisseurs de services contractuels doit signer une politique sur les conflits d'intérêts avant de travailler auprès de la Fondation. Pour plus d'information, veuillez consulter la politique sur les conflits d'intérêts de la Fondation.

Produits dérivés

La Fondation, par son fonds de dotation, peut conclure des contrats négociés hors bourse et en bourse, comme des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des contrats d'option et des fonds négociés en bourse, et y investir, afin de gérer son exposition liée aux taux d'intérêt, aux devises, aux marchandises, aux titres et aux marchés financiers.

Prêt de titres

Le programme de prêt de titres de la Fondation est administré par son dépositaire, RBC Services aux investisseurs, avec lequel les revenus seront partagés de façon égale. Ce programme a été mis en œuvre pour générer des revenus additionnels et aider à compenser certains coûts associés aux services de dépositaire.

Révision

Au moins tous les 3 ou 4 ans, l'Énoncé des politiques et des procédures d'investissement fait l'objet d'une révision approfondie par le comité d'investissement, dans la foulée de la révision des allocations d'actifs. De cette façon, le comité d'investissement a l'occasion d'analyser et d'évaluer les besoins de la Fondation et de voir à ce que les stratégies et politiques d'investissement actuelles y répondent.

ANNEXE A : Investissements liés à la mission et investissements liés au programme

Les investissements liés à la mission (ILM) sont des investissements financiers dans des entreprises ou des organismes sans but lucratif qui visent l'atteinte d'objectifs liés à la mission et l'obtention d'un rendement équivalent à celui du marché. Nous faisons la distinction entre deux types d'ILM : les ILM institutionnels et les ILM de développement de marché.

Les ILM institutionnels présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- ils ont une réputation établie;
- ils sont gérés par une équipe d'expérience ayant des connaissances approfondies;
- ils font partie d'un processus d'investissement clair, répétable et éprouvé;
- ils sont intéressants pour les investisseurs institutionnels;
- ils sont de taille importante.

Les ILM de développement de marché

présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- ils visent la création d'un intermédiaire, d'instruments financiers, d'une proposition d'investissement ou d'un champ d'intervention;
- ils jouent un rôle dans la création d'un marché et aident à attirer de grands bassins de capitaux;
- ils pourraient être catalysés par la participation de la Fondation.

Évaluation des ILM

Les propositions d'ILM sont examinées par les membres du comité d'investissement, qui recherchent un rendement financier s'apparentant à la moyenne des rendements ajustés en fonction des risques d'investissements semblables, compte non tenu des facteurs sociaux ou environnementaux liés à l'impact. Le potentiel et les résultats d'impact sont également évalués au stade de révision du comité d'investissement. L'harmonisation ou l'objectif de la mission sera de la responsabilité du personnel et du conseil d'administration.

Les propositions d'ILM englobent les investissements dans des créances aussi bien que dans des capitaux propres d'entreprises ou d'intermédiaires qui obtiennent des bienfaits sociaux ou environnementaux qui cadrent avec la mission de la Fondation. Le rendement des investissements sera évalué par rapport à des indices de référence financiers établis par le comité d'investissement.

Les investissements liés au programme (ILP)

sont des investissements dans des organismes sans but lucratif et des entreprises sociales qui ont pour but de contribuer à l'avancement des objectifs de programme de la Fondation, et de générer un rendement financier, en tolérant un rendement inférieur à celui du marché. Il existe deux types d'ILP : les garanties de prêt et les ILP traditionnels.

Les garanties de prêt présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- elles ont un principal à risque;
- elles constituent souvent de grosses transactions;
- elles comprennent des engagements quant à la génération d'un rendement financier pour le fonds de dotation.

Les ILP conventionnels présentent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- ils visent la création d'un intermédiaire, d'instruments financiers, d'une proposition d'investissement ou d'un champ d'intervention;
- ils jouent un rôle dans la création d'un marché et aident à attirer de grands bassins de capitaux;
- ils pourraient être catalysés par la participation de la Fondation.

Évaluation des ILP

Les propositions recommandées pour un ILP sont soumises au conseil comme toute autre demande de contribution, et le personnel est chargé de s'assurer que des procédures de diligence raisonnable ont été menées et que les avis professionnels pertinents ont été obtenus (y compris de membres du comité d'investissement, au besoin) avant de donner son aval.

Un ILP est un investissement effectué par la Fondation, pour appuyer un donataire admissible ou non admissible. L'impact philanthropique est le premier facteur à considérer pour en déterminer le caractère approprié; le rendement financier est secondaire. En effet, un tel investissement remplace peut-être le financement que la Fondation aurait autrement octroyé.

Parmi les critères d'approbation d'un ILP, mentionnons que celui-ci doit correspondre aux objectifs de programme de la Fondation et aux objectifs généraux de la stratégie d'investissement d'impact, et que le niveau de risque doit être acceptable. Les ILP sont donc consentis à des fins de bienfaisance, comme les contributions; cependant, comme les autres investissements, ils sont assujettis à un examen financier et à des procédures de diligence raisonnable, dont une évaluation approfondie du risque par rapport au rendement. Ils sont plus souples que les contributions, et des sommes plus importantes peuvent être en jeu en raison des attentes de rendement. Ils peuvent également attirer du capital de sources traditionnelles qui n'investiraient pas sans garantie crédible.



Fondation McConnell

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 3L6
Téléphone : (514) 288 2133
Télécopieur : (514) 288 1479